

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Un vaste terrain anciennement occupé par les bâtiments d'une firme de déménagement puis par les services administratifs du CPAS, est aujourd'hui devenu un terrain vague sans affectation.

Racheté par l'association « Solidariteit Voor Het Gezin » il y a quelques années, l'ensemble du terrain et des bâtiments s'est rapidement dégradé suite au squattage et au manque de gestion. L'association à vocation sociale avait pour projet de construire une haute tour ainsi qu'un bâtiment en vue d'y déployer des services aux seniors. Au terme d'une enquête publique la Commission de concertation avait imposé un certain nombre de modifications au projet (dont la réduction de la hauteur du bâtiment principal) et veillé à une meilleure intégration du projet dans le quartier. Il semble que ces modifications imposées à la demande de permis initiale, bien qu'habituelles pour les grands projets, aient remis en cause l'économie générale du projet envisagé par « Solidariteit Voor Het Gezin ». Suite à quoi bâtiments et terrain furent laissés à l'abandon. Malgré plusieurs interventions à l'égard du propriétaire défaillant et d'interventions de la police pour assurer un minimum de sécurité autour du bâtiment squatté, la commune a été, en quelque sorte, forcée d'accepter une démolition sans qu'il n'existe de permis de construire.

Il me revient que « Solidariteit Voor Het Gezin » a mis en vente son bien. Pour autant, rien n'est intervenu sur cette grande parcelle qui défigure le quartier.

Le Collège peut-il me dire ce qui est prévu sur cette parcelle ? Une demande de permis, un projet, ont-ils été demandés ou sont-ils à l'étude ?

Des mesures ont-elles été prises dernièrement pour inciter le propriétaire à agir en vue d'une affectation future du chancre ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture du texte suivant en l'absence de Monsieur l'Échevin KESTEMONT :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de volgende tekst in afwezigheid van de heer schepen KESTEMONT :

A l'heure actuelle, il n'y a aucune demande de permis d'urbanisme introduite auprès du service « Permis d'urbanisme » de l'administration communale d'Anderlecht. La commune n'a pas non plus écho d'un possible aménagement pour cette parcelle.

Dans le courant de l'année 2019, j'ai par ailleurs ordonné au propriétaire de la parcelle de la nettoyer, ce qui a été rapidement exécuté en bonne et due forme. La seule chose que je peux vous dire est que le terrain est en vente pour l'instant.

Aussi, permettez-moi de préciser que si, dans le futur, il y a une ambition quelconque de projet pour cette parcelle, il y a lieu bien évidemment d'analyser ensemble (le demandeur, la commune et la Région) un projet de qualité à l'échelle du quartier et dans le respect du bon aménagement des lieux.

G. VAN GOIDSENHOVEN dit que cela confirme ses informations peu encourageantes sur l'état de la situation. Nous ne sommes donc pas encore prêts de voir quelque chose de nouveau. Les riverains s'interrogent encore toujours.